



## Annexion des combles avec destruction des planchers/plafond

-----  
Par fabrice

Bonjour

Un voisin a annexé les combles au-dessus de chez lui. Ils ne débouchaient pas et il pouvait donc les utiliser à titre privatif. Mais il a aussi détruit le plafond/plancher séparant son appartement des combles, augmentant le volume de son appartement

Le tout sans vote d'AG

A-t-il ce droit et si non, comment le contester ?

Merci

FF